

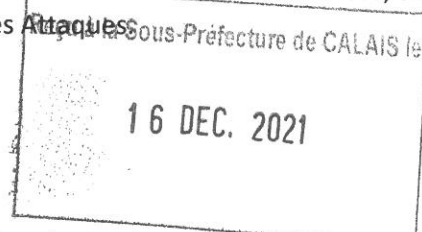
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA

REGION D'ANDRES (SIRA)

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Syndical	Présents	Votants
30	18	18

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt et un, le 7 décembre à 18h00, le comité Syndical légalement convoqué le 30 novembre 2021 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, 321 rue de Londres, à Les Attaques



ETAIENT PRESENTS :

Monsieur le président de séance : Vermersch Guy (Oye Plage)

Larue Etienne (Autingues), Peron Bertrand (Balinghem), Bachelard Grégory (Bouquehault), Demilly Bruno (Campagne-lès-Guînes), Péraldi Antoine (CCPO), Dumont Deseigne Véronique, Martin Fabrice (GCTM), Defachelles Laurent (Hocquinghem), Desbarbieux Patrick (Landrethun-lès-Ardres), Audubert Guillaume (Licques), Delabasserue Franck (Louches), Louchez Jacques (Offekerque), Fournier Marie Cécile (Oye Plage), Vasseur Guy (Rodelinghem), Pollaert Thierry (Saint-Folquin), Fasquel Philippe (Saint Omer Capelle), Doye Jean Pierre (Sanghen).

ETAIENT EXCUSES :

Lecigne David (Bainghen), Poussiere Thierry (Brêmes-les-Ardres), Dumont Pierre Henri, Mignonet Philippe, Deniele Vampouille Nadine (GCTM), Majewicz Olivier (Oye Plage).

ETAIENT ABSENTS :

Briez Patrick (Andres), Vandenbergue Jean Claude, Dupont Christophe (CCPO), Fiori Xavier (Guemps), Rohart Marie André (Herbinghem), Way Patrick (Nouvelle-Eglise), Vamparys Brigitte (Zutkerque), Levreay Olivier (Vieille-Eglise).

Pouvoir :

Madame Deniele Vampouille Nadine donne pouvoir à Madame Dumont Deseigne Véronique.

Madame Fournier Marie Cécile est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION Comité
N°2021 – 40

OBJET : CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF LORS DE LA VENTE D'UNE MAISON POUR L'ANNEE 2022.

Monsieur Vermersch, Président présente la délibération suivante :

Le bureau a décidé d'appliquer le même tarif que lors du contrôle diagnostic d'une installation avant-vente pour l'assainissement non collectif à savoir 250 € TTC.

	SIRA
Designation de la mission de contrôle	Prix
	unitaire TTC
Contrôle diagnostic d'une installation collectif avant-vente	250 €

Après en avoir délibéré, le Comité vote à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire

- Compte tenu de l'envoi en sous- préfecture le
- Et de la publication le

20 DEC. 2021

GUY VERMERSCH



Le Président

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,

15 DEC. 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



GUY VERMERSCH

Reçu à la Sous-Préfecture de CALAIS le
16 DEC. 2021